

Evènement organisé par :



Avec le soutien de :



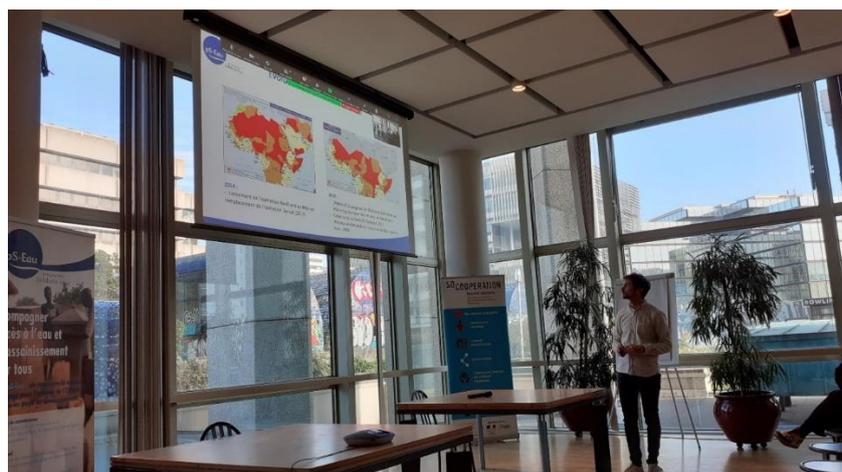
Avec les interventions de :



COMPTE RENDU – ATELIER D'ÉCHANGES :

Comment s'adapter et continuer à intervenir sur des projets eau et assainissement en « zone à risques » quand les crises s'installent ?

En visioconférence et en présentiel à l'Hôtel de Région de la Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux, 07 décembre 2022



Contexte

Depuis la mise en place de la loi Oudin-Santini (1% Eau) en 2005, [l'Agence de l'eau Adour-Garonne](#) attribue des aides financières aux collectivités territoriales et associations qui mènent des projets d'accès à l'eau et l'assainissement dans le cadre de la coopération décentralisée et non gouvernementale. L'Agence de l'eau Adour-Garonne cofinance des projets, dont certains se déploient **dans des contextes de zones dites rouges ou oranges** telles que définies par le MEAE.

Sur son territoire, afin d'appuyer ces porteurs de projets, un partenariat a été mis en place avec [le Programme Solidarité Eau](#) (pS-Eau – 2 antennes : à Bordeaux et Toulouse) et avec les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs [SO Coopération](#) et [Occitanie Coopération](#). Dans ce cadre, de nombreux événements sont proposés pour renforcer les capacités des acteurs et les appuyer dans la mise en œuvre de leurs projets.

Les acteurs de développement ou de coopération décentralisée interviennent de plus en plus sur des terrains où les contextes changent rapidement et où les crises s'installent. Comme le montre par exemple **la détérioration du contexte sécuritaire au Sahel** depuis une dizaine d'années. Cela mène à une adaptation de leurs modes d'interventions (pilotage des activités à distance...) et soulève de nouvelles problématiques auxquelles il faut répondre (personnes déplacées internes, réfugiés...), notamment vis-à-vis de l'accès à l'eau et l'assainissement.

Le fait que les crises s'installent amène à repenser les méthodes de travail à la fois des urgentistes et des acteurs du développement. En effet, les objectifs et les outils de travail sont différents, et une meilleure coordination et compréhension de l'ensemble est nécessaire afin de répondre au mieux à ces nouveaux défis. On parle désormais de **nexus urgence/développement** et il est nécessaire de penser une stratégie au long terme dès le début d'une crise. De même que les urgentistes doivent s'adapter, les acteurs du développement doivent appréhender de nouveaux codes, car la poursuite de leur travail est essentielle pour répondre au mieux à la sortie de crise.

Afin d'enrichir cet atelier d'échanges des acteurs de divers horizons ont accepté de venir témoigner (par ordre de passage) :

- Mme Alexandra Naud, Cheffe de service International – Direction de la coopération - Pôle Europe et International de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- Mme Valérie Bayche, Déléguée aux relations extérieures et à la coopération internationale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) ;
- Mme Hinda Poulin, Chargée de mission au Centre De Crise et de Soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) ;
- M. Pascal Hajaali, Chargé de mission à la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) du MEAE ;
- Mme Julie Depuydt, Chargée de partenariat avec les Collectivités locales françaises de l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- M. Baptiste Lecuyot, Responsable du pôle EHA – Expertise technique et qualité des programmes de Solidarités International (SI) ;
- M. Arthur Berthet, Chargé de mission coopération décentralisée – Coordinateur du projet UE/Villes Durables Burkina Faso de la Ville de Châtellerauld ;
- Mme Mireille Murawski, Déléguée générale de l'Association de Coopération entre Acteurs du Développement (ACAD).

Programme, supports de présentation et synthèse des échanges de l'atelier

Programme :

Horaire	Sujet	Intervenants
9h30 – 10h	Accueil café des participants	
10h – 10h15	Accueil et mots d'introduction	AEAG (Valérie Bayche), Région Nouvelle-Aquitaine (Alexandra Naud), pS-Eau et SO Coopération
10h15 – 10h45	Présentation du contexte « zone à risques » et attente des ambassadeurs	CDCS (Hinda Poulin) et DAECT (Pascal Hajaali)
10h45 – 11h15	Attentes des bailleurs de fonds	AEAG (Valérie Bayche) et AFD (Julie Depuydt)
11h15 – 12h15	Focus Nexus Urgence/Développement	Solidarités International (Baptiste Lecuyot) et pS-Eau (Jérémy Guérin)
12h15 – 13h30	Buffet déjeunatoire	
13h30 – 14h50	Témoignages	ACAD (Mireille Murawski) et Ville de Châtellerault (Arthur Berthet)
14h50 – 15h50	Echanges en plénière	
16h	Mots de la fin	SO Coopération et pS-Eau

Supports de présentation :

Vous trouverez le support de présentation de Mme Hinda Poulin du CDCS du MEAE en [cliquant ici](#).

Vous trouverez le support de présentation de Mme Valérie Bayche de l'AEAG en [cliquant ici](#).

Vous trouverez le support de présentation de Mme Julie Depuydt de l'AFD en [cliquant ici](#).

Vous trouverez le support de présentation de M. Jérémy Guérin du pS-Eau en [cliquant ici](#) (Nexus urgence/développement).

Vous trouverez les supports de présentation de M. Baptiste Lecuyot de Solidarités international concernant les interventions humanitaires en [cliquant ici](#) et le projet Nex'Eau en [cliquant ici](#).

Vous trouverez le support de présentation de M. Arthur Berthet de la Ville de Châtellerault en [cliquant ici](#).

La présentation de Mme Mireille Murawski de l'ACAD est retranscrite à l'écrit dans la synthèse des échanges.

Synthèse des échanges :

Information après les mots d'introduction d'Alexandra Naud de la Région Nouvelle-Aquitaine :

A partir de **2023, les projets en zones rouges seront éligibles** au dispositif d'appel à projets de la région, mais une attention particulière sera portée aux conditions d'intervention (en lien avec le CDCS). Les collectivités territoriales pourront également répondre à cet appel à projets.

Echanges suite à l'intervention de Mme Hinda Poulin du CDCS du MEAE :

Le CDCS analyse l'argumentaire envoyé par les ONG/association avant intervention en zone à risques suivant deux principes. A savoir si les projets **répondent aux besoins les plus primaires** afin d'aider les populations locales, et en fonction de la **cohérence de la politique française** d'aide au développement. Le CDCS n'est pas le décisionnaire final, mais **les avis sont pris par les différentes ambassades** sur le terrain.

Une zone peut passer de nouveau de rouge à orange. Pour cela des missions sont réalisées sur le terrain afin d'y vérifier l'évolution du contexte sécuritaire et la baisse ou non du niveau de prise de risque.

Les **risques climatiques** sont aussi bien pris en compte que les **risques terroristes** ou **sociopolitiques** lors de l'établissement des cartes pour les conseils aux voyageurs. Par contre, il n'y a **pas de pondération** entre les différents types de risque. L'objectif est d'éviter le risque de blessures ou de décès lors des déplacements de nos concitoyens, qu'importe le type de danger.

A l'heure actuelle **il n'y a pas en développement différents types de carte en fonction du public visé** (voyageurs, entreprises, humanitaires, acteurs du développement...). Cela serait trop compliqué à mettre en place et ne faciliterait pas les différents niveaux de lectures. Certaines catégories pourraient remettre en question un zonage différent de la leur par rapport à d'autre catégorie. Cependant, la plupart des états membres de l'Union Européenne émettent des cartes de risques de ce type, et aujourd'hui à Bruxelles il y a des réflexions pour savoir si on met une plateforme en ligne où les cartes de tous les états membres pourraient y être consultées.

En termes d'aide publique au développement il est difficile d'avoir une coordination européenne car les relations diplomatiques sont différentes avec les pays d'intervention. Par exemple, la France avait basculé le Mali en zone touristique rouge alors que les autres nations européennes autorisaient toujours les déplacements. L'appréhension de la réalité du terrain est différente en fonction des divers décisionnaires.

Valérie Bayche témoigne du travail réalisé entre l'AEAG et le CDCS pour **l'analyse des notes de sécurité** qui sont demandées aux porteurs de projet intervenant en zone rouge dans le cadre de leur dispositif de financement. Dans cette note doivent y apparaître les objectifs du projet, le lieu de mise en œuvre, la distance du projet avec les infrastructures routières et la capitale, de quelle façon les autorités locales – politiques et administratives - sont informées du projet, l'implication d'associations locales partenaires, si ces associations sont connues ou non et leur historique, la

durée totale de la mission s'il y en a une et les lieux de mission (zone orange), les modalités de mise en œuvre du projet...

Pascal Hajaali de la DAECT apporte un témoignage en tant qu'ancien Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France de Port-au-Prince en Haïti. La carte de ce pays des Caraïbes est actuellement tout en rouge. Bien que les projets de coopération soient importants pour un ambassadeur, car c'est notamment un élément de visibilité pour lui, **la sécurité de nos concitoyens passe avant tout**. Dès lors tout projet est jaugé au prisme de la sécurité.

Avant tout départ en mission il est primordial de consulter la rubrique « **conseil aux voyageurs** » sur le site du MEAE. Bien que les zonages aient été définis pour les voyageurs, les recommandations sont utilisées par toutes les organisations de la société civile ainsi que des bailleurs de fonds. Dans les pays difficiles, les ambassades font régulièrement un point avec les ONG françaises implantées dans le pays pour partager l'information et s'assurer que leurs plans de sécurité sont au niveau de la menace. **Il est également important pour les ONG/associations de partager régulièrement avec les Ambassades leur politique de sécurité à jour**, même pour celles intervenant en zone orange.



Echanges suite à l'intervention de Mme Valérie Bayche de l'AEAG :

Afin de compléter la présentation de l'AEAG, voici un lien vers les conditions de financement du dispositif de l'agence :

- [CA Deliberation \(eau-grandsudouest.fr\)](http://eau-grandsudouest.fr)
- [Aides / Solidarité et coopération internationales | Agence de l'eau Adour-Garonne \(eau-grandsudouest.fr\)](http://eau-grandsudouest.fr)

Echanges suite à l'intervention de Mme Julie Depuydt de l'AFD :

L'AFD soutient des projets d'une taille relativement conséquente. Ainsi, le financement de projets portés par des collectivités françaises par la **subvention Ficol** de l'AFD commence à partir de 200k€ ; pour le **guichet i-OSC** de l'AFD, permettant le financement de projets d'OSC, ce plancher est de 300k€. **Le guichet i-OSC est déjà accessible aux projets en zone rouge, le guichet Ficol le sera dès 2023.**

Pour les projets plus « **micros** », ceux des OSC peuvent être financés par **la Guilde**, et ceux des collectivités par des guichets d'appel à projets comme celui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Afin de compléter la présentation de l'AFD, voici les liens vers les différents dispositifs de financements de l'Agence :

- [Appel à manifestation d'intention de projet OSC 2022 | AFD - Agence Française de Développement](#)
- [La FICOL, un tremplin pour l'action extérieure des territoires français | AFD - Agence Française de Développement](#)

Echanges suite à l'intervention de M. Baptiste Lecuyot de Solidarités International :

Les clusters sont des mécanismes onusiens créés après la réforme humanitaire de 2005 afin de permettre une meilleure coordination des acteurs de la solidarité dans les pays où la situation est compliquée. Il existe un cluster par secteur. Pour l'accès à l'eau et l'assainissement c'est le **cluster WASH** (Water, Hygiene and Sanitation) qui est **sous l'égide de l'UNICEF**.

Afin d'analyser les différentes crises à travers le globe, l'OCDE classe l'état de fragilité des pays suivant des critères explicites. Les cartes sont disponibles sur le site suivant : <https://www.acaps.org/>.

Dans le cadre du projet Nex'Eau il y a la mise en place d'un schéma directeur d'urgence dans l'attente de mieux avec un renforcement des capacités de l'ONEA (distribution de kits d'hygiène, réhabilitation de Poste d'Eau Autonome (PEA), stocks de contingence, appui à des missions de réparation...). Les prises de décisions techniques doivent intégrer les critères sécuritaires en prévision de la dégradation du contexte. On peut pour cela prévoir des solutions hybrides (en termes d'énergie par exemple), des solutions de secours...

Le public s'interroge s'il y a des vigilances à avoir au Burkina Faso avec ce qu'il se passe actuellement au Mali. Au Burkina Faso la situation peut se dégrader, comme s'améliorer. On ne peut pas savoir. Pour cela **il est nécessaire d'être agile et flexible** dans les réponses à déployer face aux besoins, même si cela est compliqué pour les bailleurs de fonds car ils s'inscrivent dans des temporalités plus longues (instructions, commissions, décisions d'attributions...).

Il est nécessaire pour les acteurs urgentistes de penser plus à l'après. Il faut essayer de typologiser les zones au maximum, mais les réorientations sont compliquées car les financements de projets sont contractuels. Il est important d'avoir un réseau de partenaire clés.

Echanges suite à l'intervention de M. Arthur Berthet de la Ville de Châtelleraut :

Le fait que la coopération décentralisée se déroule en zone rouge est une des raisons qui pousse la Ville de Châtelleraut de continuer à soutenir la Ville de Kaya. Les besoins sont énormes car c'est un petit centre en transition avec une arrivée massive de personnes déplacées internes (PDI).

L'absence de contact direct dans la zone est un handicap, mais il y a **l'émergence d'initiatives** intéressantes comme : la réception de volontaires issus de ces zones, travailler sur des outils et interfaces numériques pour compenser et le développement d'une application de gestion des déchets pour la cartographie.

Depuis quelques mois il n'y a plus de maires au Burkina Faso. Il y a des représentants des délégations spéciales, suivis par les préfets, qui signent en général assez facilement les documents car ils ne sont pas formés. **La Ville de Châtelleraut s'appuie beaucoup sur l'ancien maire de la Ville de Kaya, sur le comité de jumelage et l'équipe de projet locale qui a été recrutée** (ces derniers viennent en France pour être formés).

Le fait de travailler plus à distance, à cause du contexte sécuritaire dégradé, permet également de **diminuer les coûts fixes** qui peuvent être reportés sur des activités. L'achat en local est aussi plus pertinent et permet souvent de faire des économies.

Présentation et échanges suite à l'intervention de Mme Mireille Murawski de l'ACAD :

Créée en 1997, l'ACAD est une ONG qui regroupe des professionnels de l'aménagement et du développement social (architectes, urbanistes, économistes, ingénieurs, spécialistes de l'insertion et de l'habitat, communicants...) qui ont tous une expérience en France et à l'international.

Elle accompagne des actions de coopération décentralisée des collectivités françaises sur des projets d'aménagement et de développement en s'engageant sur le long terme dans les pays. Concernant les pays considérés comme « zone à risques », elle a été engagée en Centrafrique et travaille depuis 15 ans au Mali et au Burkina Faso.

La méthodologie d'action de l'ACAD s'appuie sur le développement ou le renforcement de services publics pour répondre aux besoins fondamentaux, et mettre en place des stratégies d'acteurs avec les Etats, les collectivités locales, les habitants et leurs représentants. Pour ce faire elle met en place une coopération technique et sociale recherchant les complémentarités entre acteurs. Elle n'a pas d'antenne locale, fonctionne par mission régulière et favorise dès le démarrage des projets les compétences locales soutenant ainsi la réalisation, le suivi et la durabilité technique et politique des projets engagés.

Cette manière de travailler a permis à l'ACAD et aux collectivités locales partenaires de poursuivre leurs coopérations et les actions entreprises, par une adaptation régulière aux contraintes du terrain et à l'évolution des statuts sécuritaires de jaune à orange puis rouge.

Pour l'ACAD, **travailler en zone difficile** pour des raisons politiques, sécuritaire, environnementale, et éventuellement être contraint de gérer un projet « de loin » (depuis la capitale du pays concerné ou bien depuis la France) **nécessite** :

De bien connaître son terrain :

- Être dans le pays depuis un certain temps, bien connaître les zones d'intervention en s'y étant déjà déplacé de manière régulière et continue ;
- Être familier des acteurs impliqués ;
- Avoir une approche claire des enjeux et les difficultés potentielles de toute nature.

Avoir construit un réseau d'acteurs :

- Institutionnels (mairie, Direction régionale et nationale, etc....) et connaître leurs capacités à appuyer/participer à vos projets ;
- Techniques (BET, entreprises, experts) fiable techniquement, permettant ainsi une relation fluide en cas d'empêchement à voyager/circuler ;

→ *C'est pourquoi il n'est pas envisageable de démarrer une coopération ou un projet sur un nouveau pays ou territoire, considéré en zone sensible.*

Avoir mis en place dès le départ des procédures de travail régulières et transparentes :

- Convention partenariat ;
- Contractualisation avec les intervenants techniques ;
- Choix d'entreprises compétentes en respectant des procédures et règles de marché public ;
- Procédure de contrôle des activités et/ou travaux ;
- Traçabilité des fonds (contrats clairs sur les versements, virements bancaires, etc....) ;
- Procédure d'évaluation et de rendu technique et financier prévu dès le départ du projet.

Pour autant, une méthode de travail au plus proche du terrain permettant la poursuite des actions **n'exempte pas de toutes les précautions à prendre permettant de sécuriser les projets et les équipes** :

Préparer son départ :

- Préparer son départ en ne le diffusant que très partiellement et à des partenaires de confiance ;
- Prévenir les SCAC des dates de séjour ;
- Prendre en compte les dernières recommandations du CDSC ;
- Inscription systématique de la mission et des personnes se déplaçant sur ARIANE.

Durant le séjour :

- Avoir sur soit les numéros d'urgence du Consulat et de l'Ambassade, des numéros de contact fiables dans le pays (partenaires...), le numéro de votre association en France et le numéro de votre assurance Mondial Assistance ;
- Respecter l'interdit de déplacement en zone rouge. Se déplacer en zone orange que si les activités sont légitimes. La plupart des capitales sont en orange dans les pays en rouge ;
- Avoir un véhicule discret et ne pas diffuser le programme de son parcours en avance ;

- Prévenir le minimum de personnes de son arrivée sur le terrain et y rester uniquement le temps nécessaire à son intervention et de manière discrète.

Elaboration de la fiche sécurité :

- Y décrire les modalités de séjour et d'intervention démontrant que les bénévoles et/ou personnel évoluent sur le terrain de manière à diminuer les risques au maximum ;
- Y décrire la méthodologie de travail de l'exécution des activités ;
- Y décrire la méthodologie de gestion technique et financière qui assure le bon usage des fonds publics de manière sécurisée.



Echanges en plénière sur la question suivante : comment s'adapter quand le contexte sécuritaire de son projet évolue ?

De manière générale, afin de continuer en zone à risques **il faut avoir au préalable un bon réseau d'acteurs locaux et fiables**. Il est également important de ne pas les exposer et les mettre en danger. En plus des zones où la sécurité se dégradent, le changement climatique, va et nous amène déjà à repenser les déplacements internationaux. Il est important de **développer un écosystème d'acteurs locaux plus compétents avec un transfert de l'expertise**. C'est-à-dire plus de délégation et de déconcentration. C'est également une des raisons pour les ONG/association de pouvoir continuer à travailler dans les zones à risques afin d'éviter une fuite des compétences. SEVES témoigne de ses interventions au Mali et au Tchad où ils ont dû repenser leur mode d'intervention en s'appuyant davantage sur des acteurs locaux connus de l'organisation.

Une enquête de Cité Unie France (CUF) sur la coopération dans les zones à risques tend à corroborer ce qui a été dit dans les échanges précédents. Afin de continuer à travailler dans ces contextes il faut qu'il existe une **ancienneté des partenariats, un appui fort sur les structures locales, une adaptation des modes de coopération avec plus de numérique et une volonté politique des collectivités territoriales de ne pas laisser leurs partenaires à l'abandon**. CUF appuie

un plaidoyer avec le pS-Eau et 17 collectivités afin de permettre à ces dernières de continuer à percevoir des financements pour leurs coopérations se déroulant dans des zones à risques. Un travail de réflexion a été mené ces derniers mois avec l'AFD pour que cette dernière puisse ouvrir des financements en zone rouge sous certaines conditions.

Les acteurs humanitaires soulignent que les questions que se posent aujourd'hui les acteurs du développement sont des interrogations qu'ils se sont déjà posés il y a plusieurs décennies et qui sont récurrentes au secteur de l'urgence. Il serait donc **pertinent d'un rapprochement des deux secteurs sur ces sujet-là** : élaboration de plan sécurité, mise en place de divers protocole (communication, déplacements...), approche sécurité basée sur l'acceptance (des populations et des différentes parties prenantes) et sur l'expertise de la veille sécuritaire. Le suivi de tous ces éléments sécuritaires demande du temps, et généralement les grandes ONG urgentistes disposent de personnes expertes dans le domaine.

Du côté des **entreprises** c'est également l'opportunité de concevoir autrement l'intervention dans les pays en insécurité **en renforçant les filiales locales** (villes secondaires) et régionales. Elles doivent également mettre en place des plans de sécurité nationaux. Vergnet Hydro s'appuie notamment sur le Ministère de la défense et des armées. On peut aussi **s'appuyer sur un réseau d'informateurs locaux** pour valider ou non les déplacements. La **souscription à une assurance** est également essentielle. Les banques françaises vérifient les **transactions bancaires** afin de s'assurer qu'elles ne financent pas le terrorisme.

En termes de suivi de la sécurité dans les pays d'intervention il existe également des **groupe whatsapp** où les expatriés et ONG partagent des informations. Mais il est primordial de suivre également les **recommandations des Ambassades**. HAMAP Humanitaire est également en lien avec **INSO une ONG sui suit la sécurité** de certains pays (<https://ngosafety.org/>).

Afin d'assurer le suivi des chantiers il est possible de mettre en place de **formulaire en ligne** que les partenaires locaux pourraient remplir avec le partage de photos géolocalisées.

Echanges en plénière sur la question suivante : quelles sont les attentes des porteurs de projets en termes d'accompagnement et d'outils ?

Les Agences de l'eau se coordonnent pour l'échange d'informations et mutualisent certaines interventions à l'international. Ne pas hésiter à demander des informations sur des coopérations en plus du pS-Eau. Les Agences de l'eau financent des partenariats institutionnels et peuvent faire lien avec des acteurs locaux.

Nous pouvons trouver des informations sur les actions humanitaires sur le site d'**OCHA** : <https://www.humanitarianresponse.info/>. Les acteurs ayant une présence régulière peuvent également alimenter la plateforme.

Pour revenir au projet **Nex'Eau**, **une première évaluation** a été réalisée par l'URD. Elle sera diffusée au Burkina Faso afin de partager les bonnes pratiques et **voir si l'approche peut potentiellement être répliquée**. Cependant, le projet est spécifique au contexte et chaque pays est différent. En effet, au départ le Burkina Faso est un pays où il y avait beaucoup de projets de

développement avant une dégradation graduelle du contexte sécuritaire. De manière générale il faudrait **viser à renforcer la complémentarité des divers acteurs dans chaque pays**.

Terre et Océan souligne qu'une des premières victimes dans les zones à risques c'est **l'éducation** où les écoles restent fermées pendant longtemps.

Avec le contexte Malien se pose la question de la **réorientation des fonds** quand le contexte sécuritaire se dégrade dans un pays. Les financements de l'AFD sont accordés via des guichets d'initiative auxquels les porteurs de projets (OSC comme collectivités) en zone très dégradée peuvent de nouveau soumettre des projets dans d'autres pays s'ils décident de redéfinir leurs partenariats. Une réorientation possible serait de soutenir plus d'ECSI (Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale).

Points de conclusions :

Les échanges de la journée furent riches et une grande diversité d'acteurs a pu prendre la parole (petites associations, ONG urgentistes, acteurs du développement et opérateurs de coopérations décentralisées, entreprises, collectivités territoriales, bailleurs de fonds, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères...).

On a pu voir que **les interrogations que se posent aujourd'hui les acteurs du développement**, notamment dans la zone d'intervention du Sahel, **sont des questions que les urgentistes se posent depuis des décennies**. Il y a des ponts à faire entre les deux secteurs, notamment dans les processus de gestion de la sécurité. Les deux secteurs sont complémentaires dans leurs activités et leurs mandats respectifs, et **un travail conjoint est possible suivant les contextes**, comme le montre le projet Nex'Eau. Cependant, cela nécessite une flexibilité de la part des bailleurs de fonds.

En termes de coopération décentralisée et de solidarité internationale on peut faire le constat **qu'il est possible de continuer à travailler en zone à risques**, à condition de remplir certains critères : **partenariat fort et historique** avec des acteurs locaux, **repenser son mode opératoire** de mise en place et de suivi des activités en distanciel, **respecter des règles et des procédures de sécurité** à la fois pour les nationaux et les internationaux, **développer et renforcer un écosystème d'acteurs locaux** afin d'éviter la fuite des compétences des zones impactées...

Il est important que tout ce panel d'acteurs continue à **échanger sur ses pratiques et ses retours d'expériences via les différents types de réseaux qui existent**, que ce soit en France ou dans les pays d'intervention.

Liste des participants en présentiel (32 pers.) :

Nom	Prénom	Structure	Fonction
Alzieu	Jade	SO Coopération	Chargée de mission
Bayche	Valérie	Déléguée aux relations extérieures et à la coopération internationale	Agence de l'eau Adour-Garonne
Benveniste	Claire	SEVES	Responsable Opérations et Partenariats
Berthet	Arthur	Chargé de coopération décentralisée	Ville de Châtellerault
Bettiga	Richard	BETTIGA Richard	Relations Internationales
Blancher	Michel	Brive-Sikasso	Président
Blancher	Anne-Marie	Brive-Sikasso	Bénévole
Combelles	Jérémie	Pompiers Solidaires	Responsable urgence
Dahane	Amina	HAMAP Humanitaire	Responsable des opérations
Depuydt	Julie	AFD	Chargée de partenariat avec les collectivités locales françaises
Diagne	Rokhaya	SO Coopération	Chargée de mission
Evain	Yvon	Mali	
Faucon	Sandrine	Grand Angoulême	Directrice coopération internationale
Gauthier	Frédéric	Grand Angoulême	Directeur du Cycle de l'Eau
Ghesquière	Maxime	Ville de Bordeaux	Elu
Giboin	Lucas	CUF	Chargé de mission
Guérin	Jérémy	pS-Eau	Chargé de mission
Hajaali	Pascal	MEAE	Chargé de mission à la DAECT
Houdusse	Ange	Association pour Monviel et Sikasso	Président
Lecuyot	Baptiste	Responsable du pôle EHA	Solidarités international
Leriche	Marion	SO Coopération	Directrice Adjointe
Manana	Manon	Pompiers Solidaires	Coordinatrice projet
Murawski	Mireille	ACAD	Déléguée générale
Naud	Alexandra	Région Nouvelle-Aquitaine	Cheffe de service Coopération internationale
Parrel	Irvina	pS-Eau	Responsable antenne Sud-Ouest - Toulouse
Poulin	Hinda	Centre de crise MEAE	Service opérateur de la coopération internationale
Robin	Jean-Pierre	APS, Adour Pyrénées Sahel	Pdt APS
Sarion	Charles	Burkina T.H	secrétaire association
Sy	Aliouar	Aqafi	Coordinateur
Tovo	Hervé	Burkina T.H	Président Association
Verdier	Pierre	Comité de jumelage de Pessac	Comité de Jumelage
Veyssy	Eric	Terre & Océan	Médiateur scientifique - Directeur

Liste des participants en distanciel (21 pers. se sont connectées)

Nom	Prénom	Structure	Fonction
Bernard	Sylvie	ACAD	
Bolot	Pascal	PFT GH2O Occitanie	Chargé de projets Eau et assainissement
Boudeau	Marie-Françoise	Comité de Jumelage Pessac	Référente d'un jumelage avec Burkina-Faso
Bouteloup	Perrine	pS-Eau	Chargée de mission
Camus	Jean Louis	Electriciens Sans Frontières	Membre projet Electriciens Sans Frontières
Corbinaud	Marjory	Occitanie Coopération	Chargée de mission
Crampes	Claude	Electriciens sans frontières	Membre
David	Frédéric	Gret	Responsable programme eau assainissement déchets
Debin	Jacky	Amitiés Burkinabé Pô Dissay	Vice-président
Filaudeau	Sébastien	Agence de l'eau Adour-Garonne	Chargé d'interventions
Jaafar	Brahim	ONG Akhiam	Coordinateur de programme
Joubert	Patrick	Amitiés Burkinabé Pô Dissay	Président d'association
Kuyonduka	Ida	Bileco	Fondatrice de L'association
Lavie-Derande	Florent	Partenariat Français pour l'Eau	Chargé de Mission
Leblanc	Jean-Marc	Croix-Rouge française	Chargé de Programmes EAH
Leger	Christophe	Vergnet Hydro	Directeur
Mahé	Jean-Pierre	Experts-Solidaires	Directeur
Mampuya	Christian	Kyranou	Responsable Antenne Burkina
N'diaye	Vanessa	Association les puis du désert	Directrice
Ouakasso	Abdoulaye	World Vision	Expert WASH
Teixeira	Deborah	Bordeaux Métropole	Chargée de dossiers financements solidaires

Contacts

pS-Eau : *Jérémy Guérin* (jeremy.guerin@pseau.org) → Nouvelle Aquitaine

pS-Eau : *Irvina Parrel* (irvina.parrel@pseau.org) → Occitanie

SO Coopération : *Magali Noguès* (m.nogues@socooperation.org)

Occitanie Coopération : *Maÿlis d'Aboville* (mdaboville@oc-cooperation.org)